

Bilan 2018

Maitre d'ouvrage :

SIAEP SUD CHARENTE

Exploitant :

SAUR

Origine de l'eau :

1 source : Fontlongue*

Captage autorisé

*Captage Grenelle du programme
« RE-SOURCES »

Traitement de l'eau :

Vous êtes alimentés par la station de traitement de Fontlongue située sur la commune de Ronsenac

Communes de l'unité de distribution : 2432 habitants

BOISNE LA TUDE
CHADURIE
FOUQUEBRUNE
MAGNAC LAVALETTE VILLARS
RONSENAC

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

SIAEP SUD CHARENTE

UNITÉ DE DISTRIBUTION : RONSENAC

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

DURETE

TH moyen= 32 °F

Eau dure

FLUOR

Limite de qualité : ≤ 1,5 mg/l

Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**

Teneur maximale= 0,10 mg/l

NITRATES

Limite de qualité : ≤ 50 mg/l

Non conforme.

1 dépassement sur 13 analyses effectuées

Teneur moyenne= 41,4 mg/l et Teneur maximale = 50,4 mg/l

PESTICIDES

Limites de qualité : ≤ 0,1 µg/l et ≤ 0,5 µg/l pour le total

Non conformité en **atrazine déséthyl désopropyl** mais la teneur maximale (0,13 µg/l) est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 60 µg/l par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)

Pas de risque sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses.

TURBIDITE

Référence de qualité : ≤ 2 NFU

conforme

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.

Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019